# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 11 AOUT 1868. — Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIBBY, PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS

NOUVELLE-ORLEANS: MARDI MATIN, 11 AOUT.

## Candidatures de la Démocratie Nationale.

POUR PRESIDENT:
**HORATIO SEYMOUR,**
DE NEW-YORK.

POUR VICE-PRESIDENT:
**FRANK P. BLAIR,**
DU MISSOURI.

**Electeurs pour l'Etat en général:**
EX-GOUVERNEUR R. C. WICKLIFFE, de Ouest Feliciana.
ISAIAH GARRETT, de Ouachita.

**Remplaçants:**
JAMES P. FRERET, de Jefferson.
JUGE J. H. LEA, d'Orléans.

**Electeurs de District:**

| | |
|---|---|
| 1er District Congressionnel | A. SAMBOLA. |
| 2me " | M. B. BRADY. |
| 3me " | A. S. HERRON. |
| 4me " | A. DeBLANC. |
| 5me " | M. D. COLEMAN |

**Remplaçants:**

| | |
|---|---|
| 1er District Congressionnel | T. P. SHERBURNE. |
| 2me " | GEO. W. RACE. |
| 3me " | J. H. KENNARD. |
| 4me " | E. N. CULLUM. |
| 5me " | W. F. BLACKMAN. J. H. BRIGHAM. |

### VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shérif, à 10 heures, à son entrepôt rue Ste Anne, entre Royale et Bourbon—Tabac à chiquer, mélasse, balais, cirage, savon, baquets et candi.

Par G. de Fériet, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Melpomène, Camp, Thalie et Prytanée, avec une maison basse en bois.

Par O. Valeton, à 10 heures, au No 45 rue Poydras—de la graisse et du porc.

Par E. Tourné, à 11 heures du matin, au magasin de l'importateur F. E. Bralstour No 12 rue Conti, par ordre du Conseil de France—222 caisses sardines à l'huile, avariées, et immédiatement après, du vin, du porter, vins en caisses, champagne, cerises à l'eau-de-vie, rum de la Jamaïque, eau de vie française, etc.

Par Mongomery Bros., & Co., à leur salle d'encan No 87 rue du Camp—Un assortiment général de meubles et d'ustensiles de cuisine—Et aux écuries de P. Liner, rue Gravier, élégants chevaux appareillés et de monture, beaux mulets, vaches laitières, buggies, wagons, etc.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres—Chaussures de dames, demoiselles, messieurs, jeunes gens, jeunes garçons, etc.

Par Louis Stern Bros, au No 36 de la rue de Chartres—Bottes, souliers, brodequins, Balmorals et Congress.

☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

**ATTENTION!**

☞ Le Shérif procédera aujourd'hui à 10 heures A. M. à son entrepôt, rue Ste Anne, entre celles Royale et Bourbon, Deuxième District, à l'adjudication d'un lot de tabac, mélasse, balais, baquets, cirage, savon et candi.

☞ L'attention du commerce est appelée sur la vente à l'encan de 222 caisses sardines par ordre du Consul de France, aussi Strong et Pale Ale, Porter, Champagne, Cerises à l'eau-de-vie, Vins, Cognac, &c. qui aura lieu aujourd'hui à 11 heures A. M., au magasin de l'importateur, M. F. E. Bralstour, No 12 rue Conti, par Eug Tourné, encanteur.

**Chaussures à l'encan** — MM. Louis Stern & Bros vendront aujourd'hui, 11 du courant, à 10 heures du matin, au No 36, rue de Chartres, [illegible] caisses de bottes, souliers, brodequins, balmorals, etc., pour hommes, femmes et enfants. L'assortiment dont il s'agit est de premier choix et parfaitement convenable pour le commerce de la ville et de la campagne. Nous appelons sur cette vente l'attention spéciale des marchands. Voyez l'annonce.

**Grande vente de chaussures.**—Aujourd'hui mardi, 11 du courant, à 10 heures du matin, MM Hoffman, Marks & Co. vendront à leur salle d'encan, rue de Chartres, No 38,—425 caisses de chaussures comprenant un assortiment général des plus riches, des plus nouveaux et des mieux choisis. Les marchands feraient bien de ne pas négliger cette occasion de bon marché, car la vente étant sans aucune réserve, tout ce qui sera offert sera adjugé à tout prix.

### Annonces Politiques.

Le prix d'insertion des annonces politiques doit INVARIABLEMENT être acquitté d'avance dans nos bureaux.

NOUVEAU RIZ.—Nous avons vu un échantillon de la nouvelle récolte de riz, venant de la plantation de MM. Nicholas et Norbert Martin, à la Pointe à la Hache, paroisse Plaquemines, et écalé au célèbre moulin à riz de la Paroisse Empire. Quatre barils de ce riz que nous considérons comme un fort beau produit, ont été reçus par la maison Firmin Martin, No 145 Vieille-Levée. Nous ajoutons, ce qui fera plaisir à tout le monde, que les récoltes de tout genre sont magnifiques dans la paroisse Plaquemines.

UNIVERSITÉ DE LA LOUISIANE.—On trouvera plus loin une liste des professeurs de la faculté de médecine à l'Université de la Louisiane. Ces professeurs sont tous distingués à plus d'un titre, et notre ville est vraiment heureuse de posséder un corps enseignant de cette valeur. Une chose vraiment précieuse et bonne à signaler, c'est un département pratique attaché à chaque cours, département qui permettra à l'étudiant d'observer les faits discutés dans les lectures. Les cours auront lieu trois fois la semaine. Voyez l'annonce.

MACHINES POUR LE COTON.—On trouvera plus loin diverses annonces relatives aux moulins "Eagle", aux presses à coton à vis de Newell et aux presses à coton d'Ingersoll. Les moulins Eagle ont été mis à l'épreuve dans tous les pays du monde et toujours on en a été satisfait. Nous en pouvons dire autant des presses à coton à vis de Newell, faites de fer extraordinaire et garanties pour 20 ans: et des autres presses à bras d'Ingersoll que trois ou quatre hommes peuvent faire fonctionner sans chevaux. Tous ces divers articles reconnus comme supérieurs ont obtenu un rare succès de vente. L'agent est M. W. S. Cushing, rue St-Charles, No 61.—Voyez les annonces.

☞ Le Conclave "Etna No 15" de l'Ordre des Sept Sages appelle tous ses membres, sans exception, à la réunion de famille de mardi prochain, à la salle de la Parfaite Union.

### Les candidatures nationales.

LETTRE D'ACCEPTATION DE HORATIO SEYMOUR.

Au général G. W. Morgan et autres, membres du comité, &c.

Utica, 5 août 1868.

MESSIEURS: Lorsqu'à New York, le 11 juillet, en présence d'un vaste assemblage, vous m'avez offert, au nom de la Convention nationale démocratique, la nomination faite à l'unanimité de ma personne comme candidat de cette Convention pour les fonctions de Président des Etats-Unis, je déclarai que je ne trouvais pas de termes convenables pour exprimer ma reconnaissance du bon vouloir et de la bienveillance que cette assemblée venait de me témoigner. Je n'avais ni recherché ni espéré cette nomination. Mon ambition était que je ne puis faire maintenant—de prendre une part active à la grande lutte engagée pour la restauration d'un bon gouvernement, et pour le rétablissement de la paix et de la prospérité dans le pays. Mais j'ai été entraîné par le courant irrésistible qui nous emporte vers un grand changement politique et je me trouve hors d'état d'y résister.

Vous m'avez aussi remis une copie des résolutions exprimées par la Convention et qui indiquent la position qu'elle a prise sur les grandes questions qui agitent aujourd'hui le pays. Comme président de cette Convention, la teneur et la portée de ces résolutions me sont familières comme l'un des membres de la Convention; je suis un de ceux qu'elle lient. Elles sont conformes à ma manière de voir; je les accepte comme guide dans la lutte où nous entrons, et je m'efforcerai, à l'avenir, de les mettre en pratique, partout où je me trouverai placé, dans ma carrière politique et dans ma vie privée.

Je déclarai alors que je vous adresserai mon acceptation par une lettre, suivant l'usage accoutumé. Je ne vois, après réflexion, aucune raison pour changer ou spécifier les termes de l'approbation que j'ai donnée aux résolutions de la Convention. Si je n'ai pas plus tôt rempli la formalité de vous communiquer par écrit ce que j'avais exprimé publiquement, c'est que je voulais voir quelle lumière les débats du Congrès pourraient jeter sur les intérêts du pays.

Les actes de cette assemblée, depuis l'ajournement de la Convention, indiquent qu'elle redoute que, par un changement du pouvoir politique, le peuple n'obtienne ce qu'il a droit de voir, un exposé clair et précis de ce qui a été fait de l'argent qu'on a tiré de lui depuis huit ans. Les hommes réfléchis sentent qu'il y a eu, dans l'administration des finances, des fautes qu'on n'a pas laissé parvenir à la connaissance du public.

Le parti congressionnel non seulement s'est allié avec le pouvoir militaire, qui va être employé pour peser directement sur les électeurs dans beaucoup d'Etats, mais encore il perpétue sa session dans le but avoué de faire les lois qu'il jugera utiles à son succès en vue des élections qui auront lieu dans quelques semaines. Au lieu de s'ajourner, il a donc pris un congé pour s'assembler de nouveau si ses intérêts de parti le demandent.

Jamais, jusqu'à présent, dans l'histoire de notre pays, le Congrès n'avait pris ainsi une attitude menaçante envers ses électeurs. Cédant à son influence, quelques-uns des Etats organisés par ses agents, proposent de priver le peuple du droit de voter pour les électeurs présidentiels, et c'est pour la première fois qu'on prend d'audacieuses mesures pour détruire le droit de suffrage. Aussi n'est-il pas surprenant que les hommes qui réfléchissent voient, dans une pareille conduite, la preuve que ceux qui dirigent la politique du parti républicain sont mûs par des motifs plus puissants et plus profonds que le simple désir de retenir le pouvoir politique, la preuve qu'ils redoutent de voir certains faits dévoilés et que cette crainte les conduit à des actes d'un caractère aussi désespéré et aussi impolitique.

Un grand nombre des meneurs et des organes les plus habiles du parti républicain ont ouvertement déploré la violence des actes du Congrès et leur tendance à entretenir la discorde dans notre pays. Les grands intérêts de l'Union demandent la paix, l'ordre et le retour aux relations internationales, sans lesquelles nous ne pouvons maintenir la foi ni l'honneur de notre gouvernement. L'esprit des hommes d'affaires est en proie à une incertitude pénible. Le temps que nos ouvriers doivent consacrer au travail est allongé par le coût des choses nécessaires à l'existence, coût que rendent exorbitant les exactions directes et indirectes du gouvernement; et nos populations sont harassées par les demandes fréquentes des percepteurs d'impôts.

Il y a dans tout le peuple, sans distinction de parti, un sentiment très fort en faveur d'une ligne de conduite qui puisse restaurer l'ordre et la confiance, et enlever les fardeaux qui entravent et gênent actuellement l'industrie du pays. Cependant, en ce moment, ceux qui sont au pouvoir ont, dans le Sénat et dans la Chambre des Représentants, jeté de nouveaux éléments de discorde et de violence. On a admis comme représentants de quelques-uns des Etats du Sud des hommes qui sont venus déclarer qu'ils ne peuvent exister sans protection militaire dans les Etats qu'ils prétendent représenter. Ces hommes vont faire des lois pour le Nord aussi bien que pour le Sud. Ces hommes qui, il y a quelques jours, demandaient en suppliants que le Congrès leur donnât le pouvoir dans leurs Etats respectifs, contrôlent aujourd'hui l'action des deux Chambres de ce même Congrès. Entrés dans ces assemblées, l'esprit rempli de cette question, ils demandent que le Congrès regarde comme étant en état de guerre civile les Etats d'où ils viennent, ils demandent que la majorité de ces Etats, comprenant la partie la plus intelligente de la population, soit traitée comme ennemi public, de façon qu'ils puissent maintenir leur contrôle aux frais du peuple du Nord, et de sorte qu'il n'y ait au Sud ni paix ni bon ordre autres que la paix et l'ordre qui seront établis par l'arbitraire.

Tout homme intelligent sait non seulement qu'ils ne doivent leur position actuelle qu'au désordre, mais encore que tous les motifs qui leur font désirer de la perpétuer viennent de l'amour du pouvoir et du lucre. Le désir de la vengeance les porte à maintenir le Sud dans l'anarchie. Tant qu'elle existe ils sont indépendants de la volonté ou des vœux de leurs concitoyens. Tant que la confusion règne ils sont les dispensateurs des profits et des honneurs qui proviennent d'un gouvernement reposant uniquement sur la force.

Ces hommes sont aujourd'hui placés dans des positions où ils peuvent non seulement recommander l'adoption de leurs vues politiques, mais encore l'imposer. Quand on aura admis, de cette manière, des sénateurs des autres Etats du Sud, bien qu'en réalité il n'aient pas de constituants, ils auront plus de pouvoir au Sénat qu'une majorité du peuple de cette Union, vivant dans neuf des grands Etats. C'est en vain que des chefs du parti républicain ont protesté contre la politique qui a conduit à ce résultat.

Tandis que les chefs de la récente rébellion se sont soumis aux résultats de la guerre, et sont maintenant tranquillement engagés dans des entreprises utiles pour leur soutien et celui de leur familles, et, tandis qu'ils usaient, par la force de l'exemple, de ramener le peuple du Sud à l'ordre et à l'industrie qui sont essentiels non seulement à son bien être mais encore à la grandeur et à la prospérité de notre union, ceux qui, sans capacité et sans influence, ont été jetés par les agitations des convulsions civiles, dans des positions honorifiques et lucratives, s'efforcent d'attiser les passions auxquelles ils doivent leur élévation, et ils ponsent des clameurs pour affirmer qu'ils sont les seuls amis de l'Union. La preuve de cet amour pour l'Union ne saurait avoir de fondement certain que dans une estime fraternelle et dans un désir commun de contribuer au maintien de la paix et de l'ordre et à la félicité de toutes les parties du pays.

Les événements qui se sont accomplis au Congrès depuis l'ajournement de la Convention ont considérablement augmenté l'importance de la victoire politique que remporteraient ceux qui cherchent à ramener l'économie, la simplicité et la justice dans l'administration de nos affaires nationales. Il y a beaucoup de républicains, parmi ceux qui sont restés attachés à leur parti, qui ont regretté les mesures extrêmes et violentes auxquelles il s'est laissé emporter. Ils ont persisté à croire que, bien que la conduite de leurs amis politiques fût mauvaise, leur intention était cependant bonne. Mais, aujourd'hui, ils doivent s'apercevoir que le parti républicain est dans une condition telle qu'il ne peut appliquer une politique de paix, quelles que soient ses intentions. C'est un malheur non seulement pour un pays, mais encore pour le parti qui gouverne, quand l'action de celui-ci n'est arrêtée par aucune forme d'opposition. C'a été le malheur du parti républicain que les événements des dernières années lui ont donné un tel pouvoir qu'il a pu enchaîner l'Exécutif, entraver le judiciaire, et mettre en vigueur les vues des plus imprudents et des plus violents d'entre ses membres. Quand un pareil état de chose existe dans un pays, il arrive toujours que ce parti n'est pas contrôlé par le jugement des plus habiles chefs. Il n'y a peut être pas un des hommes capables qui ont aidé à former l'organisation républicaine, et qui ne l'aient, depuis trois ans, vue en garde contre ses excès, qui n'ait été renversé ou forcé d'abandonner ses convictions relativement à ce que demandent les intérêts du pays, ou, s'il était trop patriote pour le faire, qui n'ait été repoussé des rangs du parti.

S'il en a été ainsi précédemment, que fera le parti avec cette nouvelle infusion d'hommes qui, sans le moindre respect pour les vues de ceux qui viennent de leur donner leurs positions, commencent leur carrière législative en demandant des armes, en prétendant que leurs Etats soient considérés comme en guerre civile, et en déclarant qu'ils sont jaloux de dégrader le Président des Etats-Unis, parce qu'ils pourront persuader ou forcer le Congrès à produire de nouveaux chefs d'accusation.

Le parti républicain est aussi bien que nous, intéressé à mettre un terme à cette violence. Il doit être clair pour tout homme qui pense qu'une nouvelle disposition pouvoir politique que tend à arrêter la violence des meneurs de parti et à assurer la paix et le bon ordre dans le pays. L'élection d'un Président démocrate et d'une majorité démocrate des membres de la Chambre des représentants ne donnerait pas à ce parti le pouvoir de faire des changements soudains et violents, mais elle servirait à mettre un terme à ces mesures extrêmes qui ont été déplorées par les hommes les meilleurs des deux partis. Le résultat conduirait très certainement à cette paisible restauration de l'Union et au rétablissement des relations fraternelles que le pays désire. Je sais sûr que les meilleurs hommes du parti républicain déplorent, tout autant que je le fais, l'esprit de violence qu'ont montré ceux qui ont été récemment admis à des sièges au Congrès comme envoyés des Etats du Sud. Le régime de guerre civile qu'ils ont en vue doit être odieux à tout homme au jugement droit.

Je n'ai aucune aspiration personnelle qui puisse fausser mon jugement au sujet de l'élection prochaine. Quiconque a pesé et mesuré les devoirs qu'imposent les fonctions de Président des Etats-Unis, ne peut manquer de se faire une idée précise des soucis et des labeurs de celui qui vient être à la hauteur de ces devoirs. Celui-là ne doit pas se laisser aller au gré des courants populaires sans visée politique et sans but. Loin de là. Car, notre Constitution, tout en donnant justement la balance du pouvoir à la volonté du peuple, a pour trait caractéristique qu'elle cherche à protéger les droits des minorités. Sa plus grande gloire est de mettre un frein au pouvoir. Elle formule et met en vigueur les maximes et les principes de liberté civile pour le triomphe desquels ont lutté, pendant tous les âges, les martyrs de la liberté. Elle déclare le droit des citoyens d'être garanti dans leurs personnes, leurs maisons et leurs papiers contre des perquisitions et des saisies illégales; que "le Congrès ne fera pas de loi sur l'établissement d'une religion ou le libre exercice d'une religion, ou pour restreindre la liberté de la parole ou de la presse, ou le droit du peuple de faire des pétitions en redressement de torts." Elle assure "le droit d'un jugement prompt et public par un juri impartial."

Aucun homme ne peut légitimement entrer dans l'exercice des fonctions présidentielles, s'il n'est disposé à exécuter les vœux du peuple exprimés d'une façon constitutionnelle, et s'il n'est aussi prêt à défendre les droits des minorités. Il doit être prêt à soutenir le libre exercice de toute religion. Il doit dénoncer les mesures qui porteraient atteinte à des droits personnels ou domestiques ou à la religion du plus humble des citoyens du pays. Il doit maintenir, sans distinction de croyance ou de nationalité, tous les privilèges de la citoyenneté américaine. L'expérience de tout homme public qui a été fidèle à son mandat lui apprend que nul ne peut remplir les devoirs qui incombent au Président à moins d'être prêt non seulement à se soumettre aux mensonges et aux abus des gens pervers, mais encore à supporter la critique des gens honnêtes qui se laissent égarer par les préjugés ou les fausses interprétations. Cette position n'a pas d'attraits qui puissent égarer mon jugement quand je dis qu'il s'opère un grand changement dans l'esprit public. La masse du parti républicain est plus réfléchie, plus modérée, plus juste qu'elle ne l'était pendant l'agitation qui a régné durant toute la guerre civile et pendant toute la période qui a suivi.

Comme l'énergie du parti démocrate vient de son dévouement à sa cause et à ses candidats, je puis, sans manquer aux convenances, parler du fait que jamais, dans l'histoire politique de notre pays, la décision d'aucune assemblée semblable n'a été accueillie avec un enthousiasme aussi universel et aussi réel que celui qu'a provoqué la position prise par la Convention nationale démocratique, position avec laquelle le choix des candidats n'avait rien à faire. Si d'autres noms eussent été mis en avant, cet enthousiasme n'aurait peut être été que plus prononcé. Le zèle et l'énergie des masses conservatrices prennent leur source dans le désir d'opérer un changement de politique, et dans la pensée qu'elles peuvent atteindre leur but.

Elles sont confirmées dans cette conviction par la coopération de cette grande assemblée d'hommes qui ont servi dans l'armée et dans la marine de l'Union pendant la guerre. Ayant délivré près de 16,000 commissions aux officiers de cette armée, je connais leurs vues et leurs vœux. Ils demandent l'Union pour laquelle ils ont combattu. Le plus grand assemblage de ces braves soldats qui ait jamais eu lieu, est celui qui a été tenu à New York et qui a endossé en termes très significatifs, la décision de la Convention nationale. Ils ont fait appel au gouvernement pour qu'il s'arrête dans sa politique de haine, de discorde et de dissension, et en termes d'une éloquence chaleureuse ils ont demandé la restauration des droits du peuple américain. Quand il y a eu un tel accord entre ceux qui ont prouvé leur courage et leur dévouement à la guerre et ceux qui ont fait preuve de leur sagesse dans les conseils, je ne puis douter que nous ne remportions un triomphe politique, qui restaurera notre Union, ramènera la paix dans notre pays et nous rendra une fois encore les bienfaits d'un gouvernement sage, économique et honnête.

J'ai l'honneur d'être, messieurs, &c.

HORATIO SEYMOUR.

### L'assassinat politique.

Un "incident" regrettable fait en ce moment diversion à Paris aux grandes questions de politique extérieure et intérieure qui s'agitent au palais Bourbon et dans les conseils du gouvernement. C'est un appel insensé à l'assassinat politique. C'est un factum, une proclamation, un appel à l'assassinat et à l'insurrection, qui circule de mains en mains dans tout Paris, à l'heure qu'il est, encourageant les haines et réveillant les espérances. En voici le texte:

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

*Liberté, Egalité, Fraternité.*

Citoyens,

Il est une heure fatale pour les peuples comme pour les rois.

L'irrévocable mot que la liberté dit aux rois dans sa colère, elle peut nous le dire aux peuples dans son mépris: *Trop tard!*

Il est temps de savoir si la France doit vivre.

La tyrannie du second empire a porté le même fruit que celle du premier, le fruit naturel de tout règne d'un seul: *La patrie en danger.*

Le danger suit la honte! C'est juste.

Perte de la liberté! perte de l'honneur! perte du capital, du travail et du crédit! perte de toutes nos forces physiques et morales! perte de notre influence dans le présent, des plus nobles traditions de notre passé et de notre chemin dans l'avenir! Perte enfin de notre conscience, de notre confiance en nous mêmes!

Et quinze milliards de dettes en quinze ans, voilà le bilan du second empire:

Il est temps d'aviser au salut commun. La France n'en peut plus. Au coup d'Etat elle doit l'esclavage; aux guerres du Mexique et de Rome la honte: à l'emprunt progressif la ruine; à la loi militaire la mort.

Il ne s'agit plus pour nous de droits, de gloire et de bourse; il y va de la vie. Question de salut! Question suprême d'existence! Vive l'empereur! c'est meure la France!—Comment faire? Comme lui. Un homme a fait un coup d'Etat contre elle; un peuple en doit faire un pour elle! Vive la France! à bas l'empereur!

Qu'attendons-nous? le suaire? Est-ce fini, condamné, abandonné? Le mal est-il immortel? La nuit de décembre éternelle? La France n'a-t-elle plus d'espoir? Juillet plus de soleil? Février plus de peuple? Paris plus de faubourgs, plus d'écoles, d'étudiants, d'ouvriers, ni un homme, ni une armée, plus rien, ni sang, dans les veines, ni pavé dans les rues?

L'ordre de Varsovie règne-t-il à Paris? La France est-elle déjà morte comme ses sœurs catholiques, plus morte que la Pologne qui a porté Bérézowski, que l'Irlande qui a produit Barrett, que l'Italie qui a donné Orsini, que le Mexique qui a eu Juarez, que la Servie même qui a tué Michael? Quoi! au-dessous même des Esclavons?

Paris si changé par Haussmann! Et ces hommes plus changés que ses pierres! C'est un songe! Réveillons-nous! Quoi! le premier des peuples libres, le dernier des esclaves! Derrière les femmes de 89! Faudra-t-il que nos mères des 5 et 6 octobre reviennent nous montrer la porte des Tuileries? Nous qu'elles ont bercés avec la *Marseillaise*, nourrissons de Voltaire et zouaves du pape, déserteurs de la liberté et conscrits de l'Empire, faisant *merveille* à Rome et pitié à Paris, si braves pour notre maître et si lâches pour nos droits.... elles ne nous reconnaîtraient pas!

Qu'attendons-nous donc? qu'espérons-nous? Un autre miracle de même force? Un Moïse de la campagne? Les paysans vont-ils défaire l'empire qu'ils ont fait? La Seine a-t-elle absolument besoin de la Charente-Inférieure? Le département des Barricades est-il embelli à ce point? Paris a-t-il donné sa démission de capitale de la France et de la Révolution? Espère-t-il sa délivrance de la Province, de l'étranger ou de la gravelle? L'attend-il de Toulouse ou de Waterloo, de la bombe italienne ou du rosbif allemand? Ses Brutus seront-ils non plus Danton, ni Louvet, ni même Mallet, mais Orsini, Bismark ou Couneau? Et nous, toujours les bras croisés, prenant patience avec des coups mots assermentés ou cautionnés, nous si crânes avec les légitimes, ne serons-nous humbles qu'avec les parvenus?

Laisserons-nous le pire de tous finir sur son trône, mourir dans son lit, offrir à tout prince, bâtard ou non, français ou non, cette prime d'encouragement qu'un homme peut sans risque, à moins de Ste Hélène, mettre la main sur la souveraineté du peuple, vivre impuni à force de crimes et mourir de sa belle mort, comme Louis XV, plus fort que le droit et le courage du peuple français?

Peuple souverain sans droit! Peuple souverain sans pain! Peuple souverain sans armes! Que te manque-t-il encore? Peuple souverain, qu'as-tu au cœur?

O peuple la fois des grandes journées séculaires et des grandes années éternelles, peuple du 21 février 48 et du 28 juillet 1830, du 21 janvier 1793, où est ta force?

Si tu n'es fort qu'avec les faibles, soit! Rêve ta paix dans ta cage, lion privé, marqué de n'importe quel B par tes maîtres, Bonapartes ou Bourbons! Garde au front la tache de boue du second Brumaire ou attendant celle d'une troisième restauration! Biffe tes titres, lion de la Bastille, fonds ta colonne et fais-en une marmite pour manger la soupe de l'Empire en attendant la poule au pot!

Mais si tu n'es pas qu'un lion de foute, si tu es un lion vivant, roi des aigles comme des coqs, sors de ton repos, sors de ta chaîne ou tu te couches dans quinze ans! Les vers ont pris ton sommeil pour la mort et te rongent! Réveille-toi, secoue-toi, délivre-toi!

Il est temps, grand temps de faire une justice salutaire. Chaque jour de plus de ton long repos est un siècle d'opprobre dans l'histoire, de recul pour le progrès, de déclin pour l'humanité. Cette France, fille aînée de la liberté et mère des révolutions, cette France très républicaine et très régicide, espoir des peuples et terreur des rois, cette France si démocrate qui a exécuté trois rois et enfanté deux républiques, la voilà serve sous le talon de ce tyran nain, de risée du monde entier, souffletée sur la joue droite par l'Amérique et sur la joue gauche par la Prusse, fille à soldat et à prêtre, que se disputent évêques et généraux, en attendant les alliés, toujours en mains de l'étranger, aujourd'hui prise et jésuites romains et des bandits corses, demain des Cosaques et des Capets!

Peuple de Paris, venge ta mère! Sauve la France!

Citoyens, ce meurtrier de république et ce portier de l'invasion, point de grâce! Entre le fils aîné de l'Eglise et les enfants de la Patrie, guerre à mort! Entre le père de l'emprunt et les enfants du travail, guerre à mort! Entre le Père, le Fils et le Saint-Esprit du coup d'Etat, cette sainte Trinité de croque-Jésus, de croque-mort et de croque-Rome, entre cette couronne de la haute cour et les enfants du Droit, guerre à mort! Avec cet élu du ciel, qui a son baillon à toutes les lèvres, sa main à toutes les poches, son sabre à toutes les gorges; avec ce troué infâme, couleur de boue, sur ces vols, brûlant sous son poids de cadavres, de parjures, de bons mexicains et autres fonds de suble aussi consolidés, avec ce règne du mal, soutenu de tout privilège, où il n'y a de libre que le vice, de puissant que le crime et de vivant que la mort: avec cet infernal règne commencé par l'échafaud et couronné par le cannibalisme, il faut en finir.... et le plus tôt possible, et par d'autres armes que le vote, la grève, la presse et la tribune! Les libertés du 24 novembre font ce qu'elles peuvent.... et c'est trop peu. La bête est à l'épreuve de la parole. La maison qu'elle entendra se trouve chez l'armurier. Il faut en revenir une dernière fois au bon vieux moyen. Il faut du plomb. Il n'en faut pas tant pour tuer un homme.... et tous les chassepots de Vincennes ne peuvent tuer un peuple. Les chassepots! Ils ont toujours existé pour la peur! Nous avons le nombre, nous avons le droit: ayons l'audace.... et malgré leurs aiguilles, les cent gardes iront rejoindre les cent-suisses!

Citoyens, l'esclave est toujours complice du tyran. Le plus vil des deux, c'est même l'esclave qui rit de son tyran au lieu de le tuer. Des hommes, nos pères, aimaient mieux mourir libre que vivre esclaves. Aimons nous mieux mourir esclaves que vivres libres! Si nous ne sommes pas dégénérés, disons donc comme nos pères: "Liberté ou la Mort!" C'est la seule chance qui nous reste d'avoir Vie et Liberté! Que chacun compte sur soi et s'arme pour tous! Quand la force dissout la justice publique, le droit retombe à son premier élément, la justice privée, c'est-à-dire à tout homme digne de l'exercer. C'est le droit naturel de légitime défense, le droit du tallion dans ce qu'il y a de plus juste, la mort d'un seul pour la vie de tous! Nous vous rappelons ici le premier des droits et le plus saint des devoirs, l'insurrection contre la tyrannie et le tyran! Nous vous donnerons le signal en vous donnant l'exemple. A vous de le suivre! Soyez prêts.

Vive la république démocratique et sociale, universelle!

LE COMITÉ CENTRAL D'ACTION.

Paris, 21 juin.

Nous nous abstiendrons d'aucun commentaire sur cet étrange *factum* qui a causé un grand émoi à Paris. Nous rappellerons seulement que nous avons publié récemment, d'après le *Nord*, le récit d'une conversation à Fontainebleau, qui a eu les honneurs d'une reproduction au *Moniteur*. D'après ce récit, dont l'authenticité a reçu la garantie du journal officiel, l'empereur, à propos de la fin tragique du prince Michel de Servie et des manifestes de M Félix Pyat, à Londres, a prononcé des paroles dont la noblesse et la grandeur ont excité partout une légitime admiration. L'opinion publique, en Europe, en a été profondément impressionnée. C'est au point que les auteurs eux-mêmes des manifestes provocateurs de Londres ont jugé nécessaire de s'expliquer.

C'est ainsi que nous trouvons dans le *Nord* une lettre de M. Félix Pyat qui essaye de réfuter "cette pensée hautement morale que l'assassinat perd les causes qu'il prétend servir." Nous plaçons sous les yeux de nos lecteurs cette triste démonstration:

"Monsieur,

"Permettez moi un mot de réponse à l'opinion de Napoléon III touchant ce que le *Nord* appelle *mon manifeste*.

"Quant à ce *manifeste* venu de Paris et à la *résolution* qui en a été l'écho à Londres, ils font appel à l'insurrection plus qu'à l'assassinat. Exécuter Louis XVI ou Charles Ier n'est pas l'assassiner.

"Quant à l'opinion impériale sur l'assassinat politique, elle contient deux points principaux plus ou moins vrais. Je ne parle pas de la Providence par respect pour ses énigmes, car elle perd au Mexique ce qu'elle sauve à Paris. Je m'en tiens donc aux deux points plus humains et plus clairs de la thèse soutenue par le sage de Fontainebleau.

"Le premier point, c'est que l'assassinat politique fait toujours vivre la dynastie qu'il frappe.—Les faits, moins respectueux que les réfugiés, réfutent malheureusement mon auguste contradicteur.—Nul ne sait ce qui serait advenu de la branche cadette en France, si Louis-Philippe eût été assassiné. Mais ce que tout le monde sait, c'est que l'assassinat politique qui a frappé la branche aînée ne l'a pas fait vivre, ou dépit même de sa légitimité.

"L'assassinat du duc de Berry, par exemple, n'a pas fait régner le duc d'Angoulême, son frère, ni le comte de Chambord, son fils, l'un mort et l'autre vivant en exil après la déchéance de Charles X, leur père, enterré ailleurs qu'à Saint Denis.

"Pour le dernier point, que les partis qui trempent leurs mains dans le sang ne profitent jamais de leurs crimes, nul conteste! Là-dessus, j'ai l'honneur d'être entièrement de l'avis de l'élu du Deux-Décembre.

"Votre dévoué serviteur,

"FÉLIX PYAT.

"Londres, 17 juillet 1868."

— Hier ont été affichés à Paris les bans du mariage entre M. le marquis de Caux et Mlle Adelina Patti.

## CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE.—10 Août.

THERMOMÈTRE DE U. DUHAMEL, OPTICIEN No 111 rue du Canal

Ci-devant encoignure Bienville et Chartres.

| | |
|---|---|
| 6 heures A. M. | 78 degrés. |
| Midi | 85 " |
| 3 heures P. M. | 86 " |
| 6 heures P. M. | 82 " |

MEETING SUR LA PLACE LAFAYETTE.—On nous prie d'annoncer que l'orateur démocrate de couleur, James Pannywitt, et d'autres orateurs harangueront les citoyens, mercredi soir, à sept heures, sur la place Lafayette. Le meeting aura lieu sous les auspices du Club Démocratique Constitutionnel de la Louisiane No 1, formé ici par des citoyens de couleur.

ROUGH AND READY.—Ce club démocrate du 6e ward se réunira demain à 8 heures et demie du soir, dans sa salle rue de l'Esplanade, intersection de la rue de Chartres, et sera harangué par des orateurs distingués, dont voici la liste nominale: MM. Steedman, Ogden, Hancock, Carell, Sambola, Tissot, Scott.

L'ESPRIT DE 1868.—Sous ce titre, un nouveau club démocrate a tenu sa première assemblée hier soir au coin des rues Champs-Elysées et Levée; et a été harangué par M. E. L. Jewell qui a été fort applaudi. La salle était foulée du monde. Ce club est composé de jeunes gens du 3e District qui ont déployé une grande énergie. Voici la liste de leurs officiers:

Président, Armand Quéré. Vice-président Jos. N. Hardy. Secrétaire Gust Leefe. Trésorier John A. Lafaye. Maréchal S. D. Maxwell.

LES GARDES DE LA LIBERTÉ.—Ce nouveau club de votants de couleur organisé sous les auspices des Gardes Fossils, a eu un meeting hier soir à la presse à coton de Fréret, rue Perdido, entre les rues Magnolia et Locust. L'assistance était assez nombreuse pour augurer très favorablement de l'action de ce club, qui, sans aucun doute, aura beaucoup de clubs associés dans d'autres parties de la ville.

ETABLISSEMENT PROBABLE.—Nous sommes heureux d'apprendre que M. George Nickhardt, un des deux jeunes gens si grièvement blessés par la chute de la plateforme, au dernier meeting démocratique tenu sur la Place Lafayette, a eu une amélioration dans son état et que son médecin, le Dr. Thomas Nicholson, a l'espoir de le sauver. Le bras droit est encore paralysé, mais l'état du malade s'est amélioré. Les blessures qu'il a reçues étaient si graves qu'on s'attendait à le voir succomber la nuit même de l'accident.

EXPÉDITION DANS LES SALONS DE CONCERT.—Dimanche soir, le lieutenant Schriber, de la police du 1er District, a fait une excursion dans les salons de concert des rues Baronne et St Charles, et a arrêté cinq ou six femmes qui s'y trouvaient. On dit en outre qu'un mandat a été lancé contre les propriétaires et qu'ils ont été aussi mis en état d'arrestation. Le lieutenant Schriber a agi pour répondre aux plaintes faites par de nombreux citoyens sur le caractère démoralisateur de ces lieux et sur les désordres dont ils ont été si fréquemment le théâtre. On les regarde comme ayant surtout une influence funeste sur les jeunes garçons qui, attirés par la musique et la danse, s'y rendent, dit-on, en grand nombre. Les parents de ces jeunes gens demandent que les établissements de ce caractère, non soumis à une licence et illégaux soient supprimés, et il paraît qu'ils ont trouvé dans le lieutenant Schreiber un adversaire impitoyable.

L'affaire ayant été portée devant le recorder Becker, ce magistrat a déclaré hier matin que ces salons étaient illégaux et exerçaient certainement une influence malheureuse sur la jeunesse. Les femmes ont été condamnées à l'amende, mais dans la maison de la jeunesse parce qu'il s'agit du procès des propriétaires.

INCENDIES SAMEDI DANS LA NUIT.—Le feu, rue Constance samedi soir, a été occasionné par une moustiquaire qui a brûlé chez M. George Field. Le feu s'est étendu au plafond, mais n'a pas fait d'autre dégât.

Une écurie de bois a brûlé, rue Dupré, chez Mme Jacson. Le dommage est couvert amplement par l'assurance.

RAPPORT MORTUAIRE.—Il y a eu 95 décès pendant la semaine qui a fini dimanche, à 6 heures du matin. Un cas de choléra a été noté. Sur ce chiffre de 95, on a compté 47 personnes du sexe masculin, 48 personnes du sexe féminin, et 3 petits enfants; 67 personnes blanches, 20 noires, 5 mulâtres et 2 non classifiés.

ENQUÊTE.—Le coroner a fait, hier, une enquête sur le corps de deux jeunes garçons noyés pendant qu'ils étaient au débarcadère des bestiaux. Ces jeunes garçons, cousins germains, étaient nés le même jour, à la même heure, et sont noyés en même temps.—Ils étaient âgés de 12 ans et ont été retirés de l'eau, pressés l'un contre l'autre avec leurs bras entrelacés. Le juri a rendu un verdict conforme aux faits.

DÉTOURNEMENT.—Serano Cassard a été renvoyé devant la Première Cour de District, sur la prévention d'avoir détourné 1,320 napoléons (pièces d'or) qui lui avaient été confiés par Guiseppe Spillers.

COUR CRIMINELLE.—Jean Marie, arrêté au Lac, sur l'accusation d'avoir volé une montre et d'autres articles, appartenant à H. Werlf, a été trouvé coupable.

Wm. Alexander, traduit pour vol, a été condamné à 21 mois de travaux forcés au Pénitencier.

### Législature de la Louisiane.

SÉNAT.—Pas de quorum présent. Le sergent d'armes court après les absents, il en amène quelques-uns, qui forment le quorum.

M. Campbell fait un rapport favorable sur le bill relatif aux poids et mesures sur la rive droite d'Orléans.

M. Day prévient le Sénat qu'il présentera un bill de secours pour les paroisses de Washington, Rapides, Livingston et autres et pour la ville de Jefferson, relatif au remboursement du fonds d'école.

Par M. O'Hara—Un bill relatif au 11e ward de la paroisse de Terrebonne. Lu deux fois et référé au bureau des corporations.

Par M. Ray—Une suspension du règlement en faveur d'un bill relatif aux pensions des vétérans de 1814 et 15. Lu deux fois et référé.

Le comité des enrolements rapporte comme dûment enrôlé un bill relatif aux personnes qui réclament le bénéfice de l'article 99 de la constitution.

M. Campbell appelle le bill du Sénat allouant un bureau et des assistants au surintendant de l'éducation publique.

M. Campbell dit que le bureau du surintendant n'est pas convenable. Il soutient que les assistants sont nécessaires. Le nombre des élèves dans les écoles publiques s'est augmenté maintenant, sous les clauses de la constitution, de 100,000 à 200,000. Le surintendant possède des informations d'après lesquelles le fonds des écoles est détourné de son but depuis 6 ou 10 ans dans les paroisses.

M. Braughn espère que les sénateurs prendront la peine de se bien renseigner avant d'agir. Depuis 1840 on n'a jamais payé plus de $3,500 aux surintendants de l'éducation publique, et la place a toujours été occupée par des hommes éminents, qui n'ont jamais demandé d'assistance. Si ces travaux sont augmentés, le salaire de $5,000, donné aujourd'hui, doit suffire.

Le surintendant se contentait d'un bureau dans la maison d'Etat; M. Conway demande toute une maison au prix de $150 par mois. Si les clercs lui sont accordés, ils feront tout le travail et lui ne fera rien, tout en passant pour faire tout. C'est là encore un moyen de se gorger des fonds de l'Etat.

M. O'Hara favorise le bill et dit que M. Conway fera plus en quatre ans qu'on n'a jamais fait depuis 1837. Quant à lui, il est nouvellement domicilié en Louisiane, mais il est avant tout citoyen des Etats-Unis, et comme tel il a autant de droit en Louisiane que tout autre citoyen.

M. Braughn ne conteste pas le droit des nouveaux citoyens, mais il dit que la place ne peut être remplie avec honneur par un homme qui a vilipendé le peuple de cet Etat dans ses nombreuses dépêches envoyées au Nord.

M. Bacon s'oppose au bill. Il sera toujours à temps, dit-il, de récompenser M. Conway à la fin de son service, s'il est prouvé qu'il a fait plus que ses prédécesseurs.

M. E. L. Jewell demande que le tout soit déposé sur la table. La motion est rejetée par 15 contre 10.

Subséquemment, MM. Jewell et Campbell se sont livrés l'un envers l'autre à des personnalités acerbes, et le premier s'est avancé contre le second d'une manière assez menaçante pour que le sergent d'armes et les membres du Sénat aient jugé à propos d'intervenir.

Le bill de la Chambre relatif à l'organisation d'une police avec uniforme a été finalement adopté section par section, ainsi que le bill pour établir un bureau de travaux publics.

Le Sénat se retire en séance exécutive et s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.—M. De Grange (dém) présente un bill pour incorporer la banque de gages et d'épargnes de la Nouvelle-Orléans. Référé au comité des corporations.

Le bill définissant les devoirs des coroners est envoyé à l'impression.

Carr (rad), présente un bill pour définir les devoirs et fixer le salaire du conservateur des hypothèques. Le salaire est fixé à $9000 par an.

Le bill pour incorporer le chemin de fer de Chattanooga et la Nouvelle-Orléans est alors appelé et mis en discussion.

M. May (dém) demande que le bill soit renvoyé au comité général. L'orateur déclare la motion contraire à l'ordre et le bill passe.

L'acte prohibant toute émission ultérieure de billets de ville est lu une seconde fois, tel qu'il est rapporté par le comité des voies et moyens. Le bill autorise l'émission de certificats de dette à 7 p. 0/0 d'intérêt. L'émission de des certificats cessera dès qu'il y aura assez de greenbacks au Trésor pour couvrir les dépenses courantes.

Le bill du Sénat réglant l'éligibilité des officiers publics est mis à l'ordre du jour de mercredi.

Le bill du Sénat définissant le mode d'établir les offices dont la constitution ne s'occupe pas, est mis à l'ordre du jour de mercredi.

La Chambre se forme en comité général sur les bills autorisant l'établissement d'un district de police métropolitaine et comprenant la Nouvelle-Orléans, la ville de Jefferson, Carr ollton, etc.

Après quelques moments de considération, le comité se lève et rapporte progrès.

La Chambre alors s'ajourne à aujourd'hui.

### Le Bill sur les Notaires.

*(Communiqué.)*

La loi sur les impressions publiques a été adoptée par les deux Chambres, et l'on présente maintenant le bill non moins monopoliseur sur le notariat. Comme le premier, il passera, peut-être, car la majorité est mue par des ressorts qui sont tout puissants sur elle. Cependant, jamais iniquité ne fut plus transparente; à l'exception de deux ou trois sections qui tendent à créer un monopole monstrueux et à blesser les sentiments de l'ancienne population du pays, il n'y a rien de sage dans ce projet de loi qui n'existe déjà dans nos statuts. Son but unique est donc évidemment de former un plan qui permette à celui qui l'occupera, et que la voix publique désigne déjà, de s'enrichir promptement. Celui ci, c'est-à-dire le gardien des archives de tous les notaires (que la loi dépouille indistinctement à partir du 1er octobre prochain) sera *ex-officio* notaire de l'Etat et de la ville et seul compétent à dresser les contrats et tous autres actes dans lesquels l'Etat, *la Paroisse* et la Ville seront *intéressés*; (dans la première partie de la section l'on avait oublié *la Paroisse* et dans la seconde l'on s'est empressé de réparer cet oubli). Ainsi, une simple intervention de la Ville, de la Paroisse ou de l'Etat, pour une main-levée d'hypothèque, par exemple, entraînera l'obligation de la part des parties de faire passer leur acte par un autre notaire que celui de leur choix. La section 23 dit bien que le notaire, propriétaire d'archives, qui sera renommé dans les trois mois qui suivront sa destitution, ou le 1er octobre, aura le droit d'en reprendre possession, mais, qui peut se faire illusion à cet égard, les trois mois qui suivront la date fatale s'écouleront sans qu'aucun des notaires de cette catégorie reçoive une nouvelle commission; c'est parfaitement compris d'avance, et ils n'ont qu'à s'attendre à voir leur travail de trente et quarante années profiter à un inconnu, un aérolythe tombé d'hier seulement parmi nous.

Et comme si cette iniquité ne suffisait pas à l'ambition ou à la haine de l'auteur de la loi pour tout ce qui n'est pas de la même origine que lui, par la section 8 il est interdit à tout notaire de passer un acte autrement que dans la langue anglaise!! Nous, Louisianais, nous avons, sur tous ces coureurs de places du Nord, l'avantage de pouvoir rédiger un acte en anglais, en français et même, au besoin, en espagnol, mais cela ne saurait leur convenir, à eux qui ne peuvent le faire qu'en anglais; mais pourquoi la langue anglaise, plutôt qu'une autre? La population des Etats-Unis n'est-elle donc composée que de descendants d'Anglais? Ces derniers sont-ils même en majorité et l'élément germanique n'est-il pas très considérable? En vertu de quoi, donc, viendrait-on nous imposer pour nos affaires particulières une langue qui n'est pas celle dont nous nous servons le plus souvent et qui cependant n'est pas une langue universelle? Ne saurait-on être bon Américain qu'à la condition de descendre d'un Anglais? Que l'auteur de la loi motive alors ses prétentions, qu'il nous dise pourquoi un descendant d'Espagnol n'aurait pas le droit de faire faire un acte en espagnol aussi bien que lui, descendant d'Anglais, pourrait le faire faire en anglais? Pourquoi cette préférence puisqu'il n'existe pas de *langue américaine*? Ce pays, au contraire, n'est-il pas par les principes de son gouvernement, le refuge de tous les opprimés de la terre? et, comme première condition de votre hospitalité, vous lui interdiriez le droit de se servir de la langue qu'il a apprise à son berceau! Qui êtes vous donc, pour chercher à détruire ainsi sans raison, sans autorité et par l'abus que vous faites de la faiblesse et de l'inexpérience de quelques malheureux que vous dirigez sans qu'ils vous comprennent, une coutume, un droit que soixante cinq années ont consacrés. Rappelez-vous donc que les deux Carolines et une partie de la Virginie et de la Georgie ont été peuplées par des Français qui échappaient au despotisme religieux de Louis XIV; que le nom seul de la Louisiane indique par qui elle fut fondée; que New York était hollandais, que la Floride était espagnole, et que l'Angleterre même dont vous voulez que nous adoptions exclusivement la langue, ne l'a point imposée aux habitants du Canada devenus *sujets anglais!* Dans le traité entre la République Française et les Etats-Unis, il a été stipulé que les habitants des territoires seront maintenus et protégés dans la jouissance de leurs libertés; n'est-ce donc pas attenter à une de leurs libertés que de vouloir les priver de l'usage de la langue de leurs pères dans leurs transactions personnelles? Pourquoi bouleverser ainsi notre législation sans que la communauté en retire aucun bénéfice, pour l'avantage et la commodité d'un seul? Ce que veut l'auteur de la loi est il d'ailleurs praticable? Il n'y a sans doute pas bien réfléchi ou il n'a pas eu le temps de faire une étude bien approfondie de nos lois. Le testament nuncupatif dans certains cas, devenant impossible. Pourquoi ne prévoit-on en anglais les actes qui doivent être exécutés en Europe, puisque la loi va jusqu'à permettre que leur effet se règle par les lois du pays où ils doit leur exécution—Art. 10 C. C. Pourquoi un notaire ne pourrait-il faire par acte public ce que la loi permet de donner, à cette partie pour acte sous signatures privées, à certaines des quels même la loi permet de donner la valeur d'actes publics en les faisant enregistrer? —L'on pourrait prolonger à l'infini les objections à cette loi; mais ce que nous avons dit suffit pour en faire ressortir l'absurdité et l'odieux.

### PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE

#### Nouvelles européennes.

Paris, 10—Il y a eu une terrible explosion minière à Jemmapes, province belge. 57 personnes ont été tuées et nombre d'autres ont été blessées.

Paris, 10—L'Empereur en revenant de Plombières a été reçu avec enthousiasme à Nancy. Le maire et les autorités municipales lui ont présenté une adresse à laquelle il a répondu en remerciant le maire, la municipalité et le peuple pour la démonstration, et a exprimé l'espoir qu'aucun événement malheureux ne viendrait entraver le progrès pacifique du commerce et de l'agriculture, et a conclu par une invocation à Dieu pour la protection de la France. Le discours a été reçu par des acclamations prolongées et des cris répétés de Vive l'Empereur.

Londres, 10—Des nouvelles reçues aujourd'hui d'Espagne disent que l'état de trouble où se trouve le pays produit des résultats désastreux. On estime à Madrid une crise financière. Juan Pezuela a été nommé capitaine général de la Catalogne.

#### Nouvelles de Washington.

Washington, 10—Mme Trumbull se remet. Stevens est convalescent.

Le ministre autrichien Watte est attendu de jour en jour pour recevoir les instructions.

Le Président s'attend prendre pas sa tournée avant d'avoir réglé l'affaire du commissaire de Revenu.

Le Revenu a reçu aujourd'hui $681,000.

Le juge-président Chase, dans les remarques au grand-jury de Virginie, a dit:

"Pour supprimer la rébellion il a fallu créer une grande dette publique, et cette dette doit être payée, car sous le 14e amendement à la Constitution des E. U. la nation y est engagée. Cet amendement, il le reconnaît comme voté et c'est pour cela qu'il recommande au juri de voir les lois du Revenu qui ont été faites pour payer la dette soient rigoureusement exécutées."

Le secrétaire Seward télégraphie qu'il retournera mercredi. On pense maintenant que Rosecrans partira pour le Mexique la semaine prochaine.

Une cour martiale de marine se rassemblera à New York le 20 du courant.

Rollins télégraphie qu'il sera ici lundi prochain pour reprendre ses devoirs de commissaire du Revenu de l'intérieur.

Quartier-général de l'armée, Bureau de l'adjudant-général.

Major-général breveté R C Buchanan, commandant le département de la Louisiane, (Nouvelle-Orléans)

"Général,—Les instructions suivantes du secrétaire de la guerre vous sont adressées pour votre gouverne:

"Pour que les Etats-Unis puissent prêter secours aussi promptement que possible dans tout cas d'insurrection ou de violence domestique dans les Etats compris dans votre département militaire, vous vous tiendrez au courant de la situation des affaires dans lesdits Etats et communiquerez promptement par le télégraphe, au département de la guerre, tous faits qui pourraient impose au Président, sous la constitution et les lois, le devoir d'employer la force militaire des Etats-Unis.

"Vous maintiendrez aussi une telle disposition de vos troupes qu'elles puissent être prêtes à agir sans délai sur le reçu des ordres du Président, en les stationnant ou en les portant de temps en temps sur les points où vous aurez raison de croire qu'elles puissent être utiles."

(Le reste des instructions se compose d'extraits de la Constitution et des Lois des Etats-Unis, indiquant les conditions sous lesquelles la force militaire des Etats-Unis peut légalement être employée à supprimer les insurrections contre le gouvernement de tout Etat.)

Signé:

"Par ordre du général Grant.

"E'D. TOWNSEND, Ass.-ad. général."

On dit que le sol. Deane a reçu ce matin l'assurance soit du Président, soit du secrétaire de la guerre, que ces instructions (dont une copie lui a été fournie) étaient regardées comme devant couvrir le terrain présenté dernièrement par la Législature et l'Exécutif de la Louisiane.

Voici les articles cités dans l'ordre adressé au gén. Buchanan:

Art. 4 de la Constitution: Section 4 de l'acte approuvé le 20 février 1779. Sections 1 et 3 de l'acte du 3 mars 1807.

#### Nouvelles diverses.

Atlanta, 10—Le Sénat a reçu un message du gouverneur reconnaissant le reçu et l'acceptation de la démission de A. Alpeoria Bradley, le sénateur nègre du 1er district, et l'émission du writ d'élection pour remplir la vacance.

Bradley avait droit à la parole ce matin pour finir sa défense, mais il a résigné avant que l'affaire fut reprise. Le président a décidé que puisque Bradley avait résigné, il n'y avait aucune nécessité de s'occuper plus longtemps de cette affaire. Un appel a été interjeté et le reste du jour a été employé à discuter l'éligibilité de Bradley. Les républicains ont déclaré que l'ordre général No 90 réglait la question d'éligibilité et que d'après cet ordre Bradley avait le droit de résigner. Nunnelly, démocrate, a soutenu qu'aucun pouvoir ne pouvait priver le Sénat du droit de décider de l'éligibilité de ses membres, et il a nié le droit ou le pouvoir du gouverneur d'accepter la résignation; Bradley était inéligible, et par conséquent ne pouvait résigner.

Il a lu l'ordre du général Meade qui dit expressément que l'affaire d'éligibilité dépend entièrement du Sénat. Higbee, républicain, soulève le point d'ordre que comme le Sénat avait agi sur l'affaire d'éligibilité, il ne pouvait pas maintenant être mis en discussion. Nunnally a refusé cela et a soutenu que le point pris par Higbee était en dehors de l'ordre parce qu'un appel avait déjà pris de la décision du président. Le dernier insiste sur le point. On appelle les oui et les non, et le point est perdu.

Hunter, démocrate, prononce un beau discours pour appuyer l'appel et mentionne l'affaire de Shields au Congrès, quand son droit à siéger fut discuté. Shields était un étranger. Il offrit sa démission et le grand interprétateur de la Constitution, Daniel Webster, soutint que Shields n'étant pas éligible, n'avait aucun droit à résigner et le Sénat se rangea à son avis.

Campbell, nègre, avait la parole au moment de l'ajournement et a refusé de céder à une motion de s'ajourner jusqu'au moment où il a appris qu'il aurait droit à prendre la parole demain.

New York, 10—La dépêche de la *Tribune* de ce matin dit: Le gouverneur Smith de l'Alabama mettra probablement son veto sur le bill donnant le pouvoir à la Législature de choisir les électeurs présidentiels.

Boston, 10—Butler a été gravement contusionné par une chute de voiture aujourd'hui.

Le Rév. Joseph C. Lovejoy, orateur démocrate très connu, a assailli George Fisher, éditeur du Cambridge *Chronicle*, pour quelques paragraphes offensants qui ont paru dans ce journal sur le discours de Lovejoy. Fisher n'a pas fait de résistance, et après avoir reçu deux ou trois coups, il a pris la fuite.

#### Marchés Américains.

Mobile, 10—Marché au coton calme. Vendu aujourd'hui, 100 balles. Bas middling, 26. Reçu, 4 balles. Pas d'exportation.

La première balle de nouveau coton a été reçu aujourd'hui de la plantation de M. Fidnell, Prairie Bluff. Elle pèse 560 livres. Ce coton a été classé middling de Liverpool et a été vendu à George & Brother à 45 cents.

New-York, 10—Argent très facile avec une légère demande. Prêts, de 3 à 4. Escompte, 6 à 7. Coton, l'approvisionnement excite les commentaires. Les estimations de la récolte varient de deux millions à deux millions et demi de balles. Des contrats sont proposés pour livrer de middling upland à 26 1/2 pour octobre; à 24 1/2 pour novembre et à 23 1/2 pour décembre. Mais il n'y a pas d'acheteurs à ces prix. Sterling, lourd à 109 3/4. Actions, faibles à la clôture.

New York, 10—Coton plus ferme et peu actif. Vendu aujourd'hui 800 balles. Middling 29 1/2 à 30.

#### Marchés européens.

Londres, 10, au soir—Consolidés 94 1/8; bons 71 7/8.

Liverpool, 10 au soir—Coton sans changement. Vendu 15,000 balles.

*(Dépêches d'hier soir.)*

Paris, 8—Lord Stanley et M. de Moustier on eu une longue conférence aujourd'hui, dans le cours de laquelle des questions concernant la paix de l'Europe ont été pleinement discutées. Stanley, au nom du gouvernement anglais, a exprimé un désir pour le maintien des relations pacifiques avec toutes les puissances continentales, et pour la continuation des relations amicales avec la France. M. de Moustier a répondu dans ces sentiments; il a dit que l'amitié qui existe entre Victoria et Napoléon était une garantie pour la paix de l'Europe. L'entrevue a eu un caractère très satisfaisant et l'on en attend de bons résultats.

Londres, 9 août—L'*Etendard*, de Paris, dit que la conférence de Stanley et de Moustier est une assurance de paix future.

L'ambassadeur français au Japon est arrivé le 6. On rapporte que les Daimios du Nord ont pris Yeddo.

Le gouverneur de Peste a arrêté le prince Karageorge de Géorgie.

La reine Victoria est à Lucerne.

Washington, 9—Le commissaire général du Bureau des terres, Wilson, a adressé une circulaire aux gouverneurs d'Etat pour leur demander des statistiques qui entreront dans son rapport annuel.

Columbia, 9—La convention électorale démocratique vient de s'ajourner. Chaque district dans l'Etat était représenté par nos hommes publics les plus habiles. Sur motion du général Wade Hampton, le capitaine Medary, vice-président de la convention des soldats et des marins, a été invité à monter sur la plateforme. Il a été accueilli avec des applaudissements.

Sur motion du juge Aldrich, des résolutions de remerciements au nom des démocrates de la Caroline du Sud ont été étendues aux délégations du Nord, de l'Est et de l'Ouest, par qui les délégations du Sud furent reçues. La résolution dit: "Nous acceptons la réception comme une marque de sympathie et de sincérité et nous déclarons qu'elle a fait plus pour guérir les blessures du passé qu'aucun événement depuis la guerre."

D'autres résolutions endossent la plate forme en exprimant des sentiments de reconnaissance pour le président Johnson, et contiennent des remerciements pour les citoyens, les soldats et marins du Nord qui avaient été lents fait en laveur d'une communauté outragée.

Le général Wade Hampton a présenté la résolution suivante.

Résolu, que tout en protestant contre les actes de reconstruction, nous comptons avec confiance sur les moyens constitutionnels seuls et sur les moyens pacifiques pour être libérés des maux actuels et obtenir les réformes dont nous avons besoin.

Les délibérations ont été très harmonieuses.

Des affidavits publiés dans les journaux de toutes les parties de l'Etat prouvent que le général Neagle, contrôleur, est un fausseur. Des républicains influents disent que la sûreté du parti exige qu'il détruise les accusations ou qu'il donne sa démission.

Charleston, 9—La convention démocratique d'Etat à Columbia s'est ajournée après avoir choisi un ticket électoral. La plateforme démocratique a été endossée, et une résolution passée, suivant laquelle tout en protestant contre les lois de reconstruction, on ne compte que sur des moyens constitutionnels pour obtenir les réformes nécessaires. Wade Hampton a fait un discours où, rappelant la reproduction de ses paroles dans les journaux du Nord, il a dit: Cette assertion est fausse de tous points. Au contraire, quand j'ai parlé du drapeau de la Confédération, j'ai remarqué qu'il avait été roulé pour toujours, pour être enterré dans la tombe de la cause perdue.

Washington, 10—Ce qui suit est le sommaire des nouvelles européennes par le steamer:

Le *Moniteur*, de Paris, dit que le câble transatlantique français sera posé vers le mois d'avril 1869.

La *Liberté* dit que le Dr. Pusey a été converti au catholicisme.

Coborn Wood, délégué de l'association des ouvriers de New York, est arrivé à Paris, dans le voyage qu'il a entrepris en Europe pour étudier la situation des classes laborieuses et le développement du système de coopération.

Le parlement italien a passé un acte qui établit une pension pour les veuves et orphelins des médecins morts en prêtant leur assistance aux malades du choléra.

Des placards menaçant Van Beust et insultant l'empereur ont été posés à Prague. Le bruit court que la réconciliation de la Prusse et de l'Autriche est défavorablement reçue à Berlin.

Une famine menace l'Espagne. Des provinces entières souffrent.

Louisville, 10—La majorité démocratique atteint presque 70,000.

Détroit, 10—Frank Reno et Charles Anderson, impliqués dans le vol de l'Express de l'Indiana, ont été livrés aux autorités américaines sous les lois d'extradition.

Londres, 10—Farragut, à bord du Frolic, est arrivé à Constantinople.

Le steamer Franklin s'est arrêté en Syrie pour prendre des renseignements sur l'attaque faite contre un navire américain par des Grecs.

St-Louis, 10—Le Mattie Burns, bateau de St Louis et Cincinnati, a rencontré un chicot à 4 milles au dessus de Cairo et a sombré en deux minutes. Personne n'a péri.

### BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 10 août.

Le marché monétaire est toujours fort calme, même pour cette époque de l'année. Les demandes d'escompte sont très rares. Taux de l'intérêt, dans les rues—1 de prime les billets de premier ordre et 1 1/8 à 1 1/4 ceux de second ordre, les billets hypothécaires de premier ordre à 10 à 12 par an et ceux de second ordre à 12 à 15.

L'or a ouvert à 145 3/4 à 147 contre 146 1/2 à New-York et a fermé aux taux d'ouverture. A New York, il a été à 147 3/8 dans le courant de la journée et, à trois heures, il était à 146 5/8. On a vendu à $2000, $500 et $1,000 à 146 3/4, $2,000 et $2,000 à 147, $1000 et $5000 à 147 1/2 et $2000 à 147 1/4.—Aucune vente d'argent n'a été annoncée. Les demi piastres américaines étaient cotées à 136 1/2 à 137, les piastres mexicaines à 154 en monnaie courante et 3 de prime en or.

Il y a eu stagnation dans le change étranger. Une transaction de 500 livres sterling de premier ordre a eu lieu à 161. Le taux de la banque était nominal à 162 à 163. On n'a pas vendu de change sur France, mais on eut pu acheter des traites de banque à 3.50

Le change américain n'a guère trouvé d'acheteurs. Dans une des banques, cependant, la demande a été bonne, pour les remises, à 1/4 de prime. Un check de $30,000 de banque a passé à 7/16. Le change particulier, à vue, sur New-York est rapporté de 1/8 à 1/16.

Une vente (la seule) de 100 actions de la banque de la Nouvelle Orléans s'est faite à 35. Les bons de levées de l'Etat ont faibli. Une vente a eu lieu à 55 1/2, mais ils ont été offerts à 55.

Les billets de la ville ont ouvert à 31 1/2 à 32 1/2, mais après s'être vendu à 34 1/2, ils ont clos à 33 à 31. $3000 ont changé de mains à 31 1/2, $5000 à $32 1/2, $5000 à 32 3/4, $1000 à 32 7/8, $10,000, en deux sommes égales à 33 et $4,000 à 31 1/2. Il ne s'est pas vendu de billets de l'Etat.

### BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE, Lundi soir, 9 août 1868

COTON.—Il s'est fait quelques demandes aujourd'hui à l'ouverture du marché, quatre courtiers ont tatonné dans le but de remplir de petits ordres, mais à cause de la faiblesse de l'approvisionnement et des taux élevés demandés dans beaucoup de cas, les ventes se sont bornées 63 balles. Les prix payés ont montré une irrégularité telle qu'elle pourrait à peine servir de base à des cotes régulières, mais pour donner une idée de l'état du marché on peut dire que des ventes de low middling n'ont pu être forcées à plus de 26c. et qu'il eut été difficile de remplir un ordre impérieux—portant sur le même grade, en d'autres mains, à moins de 27 à 27¼. De la sorte l'ordinaire s'aligne de 24 à 25 et le middling de 28 à 29.

ETAT DU COTON.

| | | |
|---|---|---|
| Stock en mains au 1er sep. 1867, balles | | 1595 |
| Reçu aujourd'hui | 26 | |
| " précédemment | 658828 | |
| Cotons avariés, épaves, &c. &c. | 8019 | |
| | | 666943 |
| | | 668199 |
| Expédié aujourd'hui | | |
| " précédemment | 680283 | 680283 |
| Stock en mains | | 1916 |

SUCRE ET MÉLASSE.—Il n'y a pas eu de changements à annoncer aujourd'hui dans le sucre de Cuba. La demande est toujours inactive même dans le détail et les prix sont fermes et sans changements. Le sucre de la Louisiane se de taille lentement à 13¼ à 15¼ c. la livre de fair à prime, 16¼ à 16¾ c pour le jaune clarifié, et 17 c pour le blanc.

Il n'y a pas de marché pour les lots ronds de mélasse de Cuba. La mélasse recuite provenant de raffineries se vend en détail lentement à 60 à 95 c le gallon.

ARRIVAGES DE L'OUEST—Depuis notre revue de samedi, le steamer Bismarck et le vapeur Sharé, ayant à sa remorque 2 barges de St Louis sont arrivés ici.

FARINE—Il n'a régné que peu d'animation dans cet article aujourd'hui, bien que les récens arrivages aient puissamment contribué à l'augmentation du stock à vendre. Aucune transaction importante n'est venue à notre connaissance, excepté, toutefois une vente de 100 barils de farine de choix pour famille à $14 25 le baril. Nous cotons nominalement la superfine $8 50 à — le baril, la double extra, $9 25, la triple extra $9 50 à et triple de choix à choix pour famille $11 à $13 50 le baril.

MAIS—Le marché est ferme et les détenteurs demandent des prix plus élevés. Cependant aucune vente n'a transpiré excepté, toutefois, celles de 512 sacs de jaune mélangé à $1 le boisseau.

AVOINE—Un lot de 50 sacs s'est vendu aujourd'hui à 70 cents le boisseau. Rien de plus n'a été rapporté.

SON—Nous n'avons entendu parler d'aucune vente valant la peine d'être citée. L'article est coté à $1 25 à $1 30 les cent livres.

FOIN—Il n'y en a pas en premières mains. Le foin prime et choix de l'Ohio se vend en détail en magasin à $23 à $25 le tonneau.

### Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 11 août 1868.

Arrivé, hier, 300 bœufs du Texas, 161 veaux et vaches d'un an, 100 cochons, 403 moutons, 2 vaches à lait.

Vendu hier—451 b du Texas, 143 veaux et vaches d'un an, 45 cochons, 358 moutons et 3 vaches à lait.

A vendre—3.6 bœufs du Texas, 803 veaux et vaches d'un an, 57 cochons, 144 moutons, 19 vaches à lait.

| | | |
|---|---|---|
| Bœufs de l'Ouest, 1ère qualité, par tête | 35 00 à | 38 00 |
| Do do 2me do do | — à | — |
| Bœufs du Texas, 1ère do do | 25 00 à | 30 00 |
| Do do 2me do do | 15 00 à | 20 00 |
| Do do 3me do do | 10 00 à | 12 00 |
| Do do, nourris au maïs, par livre net | — à | — |
| Cochons, par livre, gr | — 12 à | — 12½ |
| Moutons, 1ère qualité, par tête | 3 00 à | 4 00 |
| Do 2me do do | 3 50 à | 4 00 |
| Do 3me do do | — à | — |
| Vaches à lait, de choix, par tête | 80 00 à | 100 00 |
| Do 2me qualité, par tête | 50 00 à | 80 00 |
| Veaux d'un an, par tête | 6 00 à | 7 00 |
| Veaux de lait, par tête | 4 00 à | 8 00 |
| Chèvres, par tête | 1 50 à | 4 00 |

Décédé hier, à cinq heures moins vingt minutes de l'après midi, à l'âge de cinq ans et quatre mois, GEORGE WILLIAM, fils de LOUIS J. COURTIN et de ISABELLE TORRENS. Les amis et connaissances des familles Courtin et Quéré sont priés, sans autre invitation, d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à 4 heures et demie de l'après midi. Le corps est exposé au No 123, rue Morales, entre Marigny et Mandeville.

Décédée hier, 10 août, à 7 heures et demie du soir, MARIE CORINNE, âgée de 8 ans, fille de feue Louise-Corinne Mazureau et de J. Emile Jarreau, de cette ville. Les amis des familles Jarreau et Mazureau sont respectueusement invités à assister aux funérailles qui auront lieu cette après midi, à 5 heures. Le convoi partira de la résidence No 166, rue du Quartier, entre St Claude et Tremé.

Une messe sera célébrée, mardi prochain, 11 du courant, à sept heures et demie du matin, à la cathédrale St Louis, pour le repos de l'âme de feu LOUIS JOSEPH MILLION. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister sans autre invitation.


**$100,000 DE BILLETS DE VILLE**

Seront achetés au plus haut prix du marché, AU BUREAU DE CHANGE De J. BRETTE, 6 ......RUE ST-CHARLES...... 6

Ainsi que l'Or, l'Argent, Diamants et Bijouterie.

Ouvert de 7 heures du matin à 9 heures du soir. 26 juin—2mPP

**Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE.** Cabinet et domicile, No 14 rue Pontchartrain, deux maisons après la rue du Canal, près de Lopez. Extraction de dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote. 24 mars—PP le M

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L'U.·. La Resp.·. Loge FUSION MACONNIQUE, No 21 ... [illegible] ... L. HENRI MATHIEU, Sme Secrétaire.

**Conclave Ætna No 15. Sept Sages.** "TENUE DE FAMILLE." Mardi le 11 d'août 1868, à 7½ heures du soir précises. TOUS les membres sont priés d'assister à cette réunion de famille, où des questions de haute importance seront soumises. Wm F. FITZGERALD, Très Eminent Vénérable. Jas. G. Guthrie, Scribe.

**AVIS.** Départ vers le 22 courant pour Bordeaux. Le navire français HENRIETTE, capitaine Gardan, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à C. CAVAROC.

**Université de la Louisiane. DÉPARTEMENT MÉDICAL.** FACULTÉ.
A. H. CENAS, D. M., Prof. Em. Obstétrique.
JAMES JONES, D. M., Prof. Obstétrique.
WARREN STONE, D. M., Prof. de Chirurgie.
T. G. RICHARDSON, D. M., Prof. d'Anatomie.
SAMUEL M. BEMIS, D. M., Prof. de Pratique de la Médecine.
STANFORD E. CHAILLÉ, D. M., Prof. de Physiologie.
FRANK HAWTHORN, D. M., Prof. Materia Medica.
JOSEPH JONES, D. M., (ci-devant de l'Université de Nashville) Prof. de Chimie.
W. C. NICHOLS, D. M. et C. J. BECKHAM, D. M., démonstrateurs d'anatomie.
[illegible]
T. G. RICHARDSON, D. M., Doyen.

**Dissolution de Société.** La Société CROOKS & MARISTANY a été dissoute le ler août, d'un commun accord. Les affaires de cette maison seront liquidées par Joseph Maristany, qui en assume tout le passif. R. M. CROOKS, JOSEPH MARISTANY. Nouvelle-Orléans, 1er août 1868.

Le soussigné ayant acheté tout l'intérêt de R. L. Maristany, dans l'ancienne maison Crooks & Maristany, continuera le commerce de liqueurs en gros tout son propre compte et en son propre nom, au No 39 de la rue Tchoupitoulas. Il sollicite l'appui des amis de l'ancienne maison. JOSEPH MARISTANY, Junior.

**A MM LES HABITANTS SUCRIERS. Chaux! Chaux! Chaux!** LA FABRIQUE DE CHAUX établie au No 88, Promenade Coundé et Vieux Bassin, fournira à MM les habitants sucriers, de la CHAUX DE COQUILLES, préparée pour la clarification du sucre, au plus bas prix possible en barils ou dans la latine. Tous ordres doivent être adressés à W. L. CUSHING, Eagle Cotton Gin Depot, No 61, rue St Charles, N.-O.

**Avis.** ON demande une bonne GARDIENNE d'enfants pour garder un enfant de trois mois. On préférerait une femme d'un certain âge. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser au No 26, rue Tremé, entre Dumaine et Ste Anne. 11 août—3t

**AVIS.** MA femme (Mariane) ayant quitté le domicile conjugal, je préviens le public que je ne serais responsable d'aucune des dettes qu'elle pourrait contracter en mon nom. MANUEL LESSA.

**AVVISO AGLI ITALIANI.** Nell' adunanza generale tenuta il 6 corrente nella sala del Consolato d'Italia fu approvato lo STATUTO fondamentale della Nuova società Italiana di TIRO AL BERSAGLIO IN NUOVA ORLEANS, la quale si elesse suo direttorio nominando i seguenti uffiziali. J. BAMMINIATELLI, presidente. P. BASSETTI, vice presidente. G. DELL'ORTO, segretario. O. MINIERI, tesoriere. ... Per ordine del Presidente. G. DELL'ORTO, segretario.

**Réduction du prix de l'eau.** Bureau des Water Works, 8 août 1868. PAR résolution du Bureau des Commissaires, les familles paieront, jusqu'au 1er janvier 1869—Une famille de quatre personnes ou moins, de $15 à $ 0 par an. Chaque personne au dessus de quatre, $1 à 75 cents par an. Les demandes doivent être adressées à M. S. F. PERCY, secrétaire et trésorier pro tem. au bureau de l'ancienne Compagnie. BRAXTON BRAGG, Surintendant.

**Avis au Public.** LE soussigné ayant appris qu'on essayait de négocier certains billets [illegible] ... E. MONTEUSE.

**Papiers peints français. HEBERT & ESCOUSSE, 59, RUE DE CHARTRES, COIN BIENVILLE,** Complètent en ce moment leur stock de papiers peints français pour la saison d'automne. Environ 10,000 rouleaux sont déjà été reçus par le steamer Oneida. 11 ou 12,000 autres sont attendus par le prochain steamer. Ces papiers pourront être vendus ici depuis 20 cents jusqu'à 75 cents le rouleau. Pour les prix, le choix, la qualité et la nouveauté, ils ne redoutent aucune comparaison.

**FOR SALE, BY A. ROCHEREAU & CO. 16 & 18, St. Louis St.**

Claret in Casks.
St. Macaire, Clairac, Blaye, Bourg, Tresses, Quinsac, Chassors, Montferrand, S. Genès, Macau, Margaux, Cantenac.

Claret in Boxes.
St. Julien, Bacalan, Coutry, St. Emilion, Cantenac, Margaux, Giscours, La Mission.

Brandy in Wood.
Central Society, Marquet, Ph Godard & Co., Taillasson, A Bonniot & Co., Raynal & Co, Mercury, Castillon 1815, Godard, Crown, E Alusse, P. Dandicolle & Co.

Brandies in Boxes.
Central Society, Marquet; P. Dandicolle & Co.

CHAMPAIGN KRUG & Co.

White Wine.
Sauterne, La Croix Blanche.

Sardines.
Marquet, Godard frères, H. Dubois, Louit frères, &c.;

Boneless Sardines. Green Peas, Ceps in Oil, Haricots verts. Sherry Wine, Port Wine, Madeira, Rhine Wine, Burgundy Wine. Absynthe, Vermouth, Jamaica Rum, &c.

**MOULIN EAGLE A COTON.** [illegible] W. L. CUSHING, seul agent, Rue St-Charles, No 61.

**Presses à Coton à vis, de Newell.** [illegible] W. L. CUSHING, Seul Agent, Rue St Charles, No 61.

**Presses à Coton, d'Ingersoll.** C'EST la seule presse à bras économique pour les habitations. [illegible] W. L. CUSHING, Seul Agent, Rue St Charles No 61.

**Avis.** ON demande des ouvriers parfumeurs, rue Sainte Anne, No 43. JULES FRISARD. Nlle-Orléans, 8 août 1868.

**A louer.** Une petite maison de quatre pièces située dans la cour rue des Ursulines No 195 près Tremé. S'adresser rue de l'Esplanade No 94.

**A Louer.** UNE MAISON, située à l'encoignure des rues Orléans et Derbigny. Possession immédiate. S'adresser à A. CARRIERE & CO., 17 rue Bienville.

**A Louer,** Un îlet de terre très élevé (avec les améliorations qui se trouvent dessus) cultivé en jardin potager, situé rue Dumaine près la rue Broad—Egalement plusieurs petites maisons dans le Deuxième et le Troisième District. S'adresser à MANUEL ELLIOT. Passage de la Bourse, No 6, près la rue Bienville.

**A Louer,** SEPT MAGASINS, ayant front sur la rue Commune, entre Reconnet et Bassin. Prix modérés.—S'adresser à M. J. A. Celles, No 51, Exchange Place, de midi à une heure.

**A Louer.** La magnifique résidence à étage située à l'angle des rues Esplanade et Tonti, Deuxième District, contenant deux salons, une salle à manger, sept chambres à coucher ... [illegible] ... A. C. TREMOULET, No 95, rue Vieille Levée.

**Avis.** La société existant entre les soussignés sous la raison J. LEVOIS & CO est dissoute d'un commun accord à partir du 5 juin 1868. M. J. Levois est chargé seul de la liquidation des affaires de la dite maison et continuera le même genre d'affaires en son nom seul. Toutes les procurations données antérieurement à cette date, soit au nom de J. Levois, soit au nom de J. Levois & Co, sont révoquées. J. LEVOIS. F. MATHON.

**Nattes, Nattes, Nattes GRAND RABAIS POUR CAUSE DE LIQUIDATION.** 300 ROULEAUX NATTES de toutes couleurs, ainsi qu'un bel assortiment de marchandises sèches. A vendre par D. BLANCHARD, Enc. Toulouse et Dauphine.

**Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans.** Bureau, No 15 rue Dauphine. LES Souscripteurs au fonds capital de la Compagnie ... Par ordre de la Direction. JULES BENIT, Secrétaire.

**INSTITUTIONS**

**Externat pour jeunes Enfants.** MADAME MORRISON a l'honneur d'informer les familles qu'elle ouvrira un EXTERNAT pour jeunes enfants des deux sexes lundi 17 août courant, rue de l'Hôpital, entre Bourgogne et Remparts. Références: MM AUGUSTE MONTREUIL et J. A. MAYBIN

**COLLEGE PASSE CHRISTIAN** PASSE CHRISTIAN (MISSISSIPPI) *Incorporé en 1866, par la Législature d'Etat, Et dirigé par les Frères Chrétiens.* L'année académique commence le premier lundi d'octobre ... [illegible]

**INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES,** Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE Mme DERON, No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital. On peut, pour plus de renseignements, se procurer le prospectus à l'établissement.

**COLLEGE COSMOPOLITE, DIRIGÉ PAR CH. CARON,** Rue du Canal, 229. PENSIONNAT ET EXTERNAT—Classes du jour, de 9 heures à 3 h. pour les garçons, classe du soir, de 7 à 9 heures pour les grandes personnes. Enseignement: L'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol, le calcul, la tenue des livres, l'écriture et toutes les connaissances usuelles.

**PENSIONNAT ET EXTERNAT DE DEMOISELLES,** Sous la direction de Mme CENAS, à l'angle des rues Esplanade et Claiborne. LA session régulière commencera le 1er septembre. Le cours comprend toutes les branches d'une éducation française et anglaise complète. La musique est l'objet d'une attention particulière.

**CHANGEMENT DE LOCAL. ELKIN & CO.** ONT TRANSPORTÉ LEUR ENTREPOT DE TAPIS ET DE TOILES CIRÉES, Au No 168 de la rue du Canal, (EN FACE DU CHRIST CHURCH.) Tapis, Toiles Cirées, Nattes, Etoffes à Rideaux, &c. 15 juil—1m PP

ETAT DE LA LOUISIANE, VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. Qu'il soit connu que le 3 août de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit, et la quatre-vingt-treizième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique,—Pardevant moi, ADOLPHE MAZUREAU, notaire public dans et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane ... [illegible]

ARTICLE I. Le nom de cette corporation sera: Société Mutuelle d'Aide et Bienfaisance de la Vie de la Louisiane. ... [illegible]

ARTICLE II. ... ARTICLE III. ... [illegible]

J. M. LAPEYRE, W. S. MOUNT, JOHN DAVIDSON, L. B. POTHIER, H. ZUBERBIER, WM. McCULLOCH, L. N. MARKS, W. G. VAUGHN, E. F. SCHMIDT, WM. CREEVY, W. COOPER, THOS. K. FINLAY, W. B. PIKE, ANTHONY SAMBOLA, DAVID McCOARD, PATRICK IRWIN, L. CAULFIELD, JNO. C. SINNOTT, GERARD STITH, W. C. NICHOLS

ARTICLE IV. ... ARTICLE V. ... ARTICLE VI. ... ARTICLE VII. ... ARTICLE VIII. ... ARTICLE IX. ... ARTICLES X. ... ARTICLE XI. ... [illegible]

A. MAZUREAU, Notaire.

**Chien Trouvé.** UN CHIEN blanc avec les oreilles jaunes ... [illegible] ... rue Royale, Second District ...

**Navets garantis, de Buist.** NAVETS HOLLANDAIS plats, hâtifs, NAVETS A TÊTE POURPRE, NAVETS RUTA BAGA, jaunes, A vendre à bas prix, au Magasin de Graines de RICHARD FROTSCHER, No 12 rue Dumaine

**Dissolution de Société.** LA Société qui a existé jusqu'à ce jour entre les soussignés, sous la raison G. W. BANCKER & Co. a été dissoute par limitation, le 30 juin dernier. G. W. BANCKER ayant acheté tout l'intérêt de C. T. BUDDECKE dans l'actif de l'ancienne Société, assume toutes les responsabilités de celle-ci ... GEORGE W. BANCKER, CHRISTIAN T. BUDDECKE. Nlle-Orléans, 30 juillet 1868.

**Avis de Société.** LES soussignés ont formé, aujourd'hui, une Société et continueront le commerce de marchandises sèches sous la raison G. W. BANCKER & Co. GEORGE W. BANCKER, RICHARD KANE, OCTAVE VOORHIES. Nlle-Orléans, 30 juillet 1868.

**Maîtresse de français.** ON demande pour la campagne une bonne maîtresse de français. S'adresser à l'Institut Cornelia, No 267 rue Prytanée.

**Avis.** PENDANT les mois d'AOUT et de SEPTEMBRE le Docteur OBARD donnera ses consultations les MARDIS et SAMEDIS de chaque semaine, de neuf heures à midi.

EN débarquement du navire Henriette, arrivé de Bordeaux, 100 caisses vin blanc Langoiran, 50 do vin rouge Ste Eulalie, 25 do do 1/2 bouteilles, Ste Eulalie, 50 barriques de Clairac, 10 balles bouchons réguliers et pointes. A vendre par COMMAGERE & LAMBERT, No Sereme des Morales.

**"Chaux du Cap de Richards,"** Manufacturée dans les carrières de marbre. NUL autre que lui n'a le droit d'employer cette marque ... NEWTON RICHARDS.

M. ALBERT FABRE, ex-surintendant des Ecoles Publiques du Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, offre ses services au public comme professeur des langues anciennes et modernes, et des Sciences Mathématiques et Physiques. ... s'adresser au bureau de l'Abeille, 73, rue de Chartres.

**Tirage de la Loterie de l'Etat de Kentucky** POUR LE 10 AOUT — CLASSE 378. Plan de Police.

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 69 | 28 | 29 | 51 | 23 | 53 | 34 | 75 | 20 | 38 | 9 | 41 |

Le soussigné donne les renseignements et paie tous gagnants de toutes les loteries légalisées. C. T. HOWARD. Marchand de billets de loterie, Au coin des rues Camp et Commune.

AVIS — Méfiez-vous des prétendus tickets. — La loterie du Kentucky et celle de la Havane se font jamais mention dans les journaux de prétendus prix ne gagnés, ni de lots insignifiants, ni des noms des personnes qui gagnent.

**Loterie de l'Etat de la Georgie, Au profit de l'Asile des orphelins de maçons** PLAN DE POLICE—TIRAGE DU 10 AOUT. No 451

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 11 | 33 | 19 | 70 | 39 | 13 | 37 | 57 | 1 | 36 | 44 | 16 25 |

Les tirages quotidiens de la Loterie de l'Etat de la Georgie sont publiés dans "l'Appeal" de Memphis, le "Constitutionaliste" d'Augusta, le "News and Herald" de Savannah, "l'Intelligencer" d'Atlanta et d'autres journaux du Sud dont les lecteurs ainsi que les tirages officiels régis d'Atlanta se trouvent au "General Office," No 15 Commercial Place, où l'on peut les voir. Le soussigné donne les renseignements et paie le montant des lots gagnants. DAVE C. JOHNSTON, Agent. 12 mai—1m

**D. LOPEZ. Encoignure Chartres et Conti.** Fabrique de chocolats candies, bonbons, &c Soda et gâteaux, café grillé et moulu. A L'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a repris la direction de son ancien établissement et qu'il le tiendra comme par le passé. Il appelle spécialement l'attention des marchands et épiciers sur la vente du chocolat, stick candy et café moulu en gros et en détail. 1 juil.—1m.

**Succession de Jean Marie CHARAMIA.** LES personnes qui se prétendraient encore créancières de la succession de Jean Marie Charamia, en son vivant, sont invitées à présenter leur compte à Guillaume Betbeze, tuteur des mineurs. J. M. Charamia, chez Messieurs Jean Duberry, fermier du Marché Ste Marie, dans les délais de quinzaine. Nouvelle-Orléans, le 5 août 1868. GUILLAUME BETBEZE.

**Vin rouge & blanc, Bordeaux & Marseille.** 300 Barriques Vin Bergerac. 150 " " Castelmoron Wk. 300 Barils Vin blanc Wk. 500 Quarts Port Sherry & Madère. 1,200 Paniers Huile Plagniol grandes et demi. 200 Caisses Vermouth Noilly Prat. 300 Caisses Muscat Frontignan. A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 52, Vieille Levée.

**En débarquement du navire "Henriette," de Bordeaux.** 80 barriques de VIN, t es rorsé, 200 caisses d'HUILE Plagniol, grandes et petites bouteilles. 200 caisses VERMOUTH Noilly Prat. 25 caisses CASSIS de Mont d'Or. En magasin: 150 barriques VIN, 200 caisses de VIN assortis, 25 barils de VINAIGRE, 25 do PORTO, 25 do MADERE, 25 do SHERRY, 25 caisses FRUITS en jus, 100 barils COGNAC, Pinet Castillon, Marret, Seignette et Pellevoisin, trois vieux, 500,000 BOUCHONS pointus et réguliers, 75 paniers BOUTEILLES Bordeaux, 50 caisses SARDINES ¼ boîtes, 50 PANIERS anisette vides, 50 do CHAMPAGNE, TRUFFES, PETITS POIS CHAMPIGNONS, CAPRES, ETC., ETC. 14 ....Rue Conti, entre Levée et Chartres.....14. B. THELIER.

**AVIS.** AYANT vendu à M. P. L. LAMOTHE tout mon intérêt dans le commerce que je faisais au No 14 de la rue de la Douane, je le recommande avec plaisir à la clientèle de la maison. J. RAYMOND. Nlle-Orléans, 1er août 1868. Le soussigné continuera l'achat et la vente de mousse, laine, peaux, cire, suif, etc., en gros seulement. Il sollicite l'appui de ses amis, de ses connaissances et du public. P. L. LAMOTHE.

**G. DUPLANTIER, AVOCAT,** No. 84 rue Royale, NOUVELLE ORLEANS.

**COMPAGNIE DE GAZ PUROLENE PORTATIF.** LES Propriétaires des patentes, des appareils et des fluides se sont décidés à organiser une Compagnie pour la Louisiane, le Texas, le Mississipi et l'Arkansas. ... On peut voir les lumières de ce gaz, tous les soirs, au bureau de M. Chas. T. Nash, encanteur, rue St Charles ... 19 juil.

**INJECTION RICORD.** UN REMÈDE INFAILLIBLE. Injection Ricord—Paris. C'EST le seul remède infaillible pour la GONORRHÉE ... LES FLEURS BLANCHES. ... AVERTISSEMENT.—L'enveloppe du véritable remède porte la signature de RICORD et les mots INJECTION RICORD PARIS ... MAUNSELL & BOGEL, Agents pour la vente en gros.

**DENTISTES. Dr. O. BLANCKE** 416 & 418....Rue St-Charles....416 & 418. *Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire.* ALUMINIUM! ALUMINIUM! La découverte la plus récente du siècle, GRAND SUCCÈS! LE Dr. O. BLANCKE annonce à ses amis et au public qu'il pose des dents artificielles montées sur ce nouveau métal, de la manière la plus artistique. Les ratelliers "Aluminium" sont beaucoup plus agréables et durent beaucoup plus que les ratelliers montés sur or et sur argent, ils sont plus légers, coûtent beaucoup moins cher et ne sont pas affectés par les acides. 23 mars—1a

**CONSERVEZ VOS DENTS. J. A. CANADAVANT, CHIRURGIEN DENTISTE** 196 ....RUE DU CANAL.....196 entre Bourgogne et Remparts, continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dentaires. Consultations en français, en espagnol et en anglais. 10 mai—PP

**COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN.** CE chemin, qui a été allongé, est ouvert à partir de Dimanche, 19 du courant. Prix du billet, pour aller au Lac et retour, le même jour ... [illegible] ... G. PANDELY, Surintendant Général.

**Miracles de Bon Marché.** SHAKESPEARE, complet ... 25 cents. BURNS ... 25 cents. BYRON ... 25 cents. ESSAYS OF ELIA ... 25 cents. Toute la série des WAVERLY NOVELS, chaque volume ... 25 cents. DICKENS, complet, par volume ... 25 cents. JAMES A. GRESHAM, LIBRAIRE ET MARCHAND DE FOURNITURES DE BUREAU, No 92 de la rue du Camp, Appelle l'attention du public de la Nouvelle-Orléans sur ces éditions extraordinaires ... JAS. A. GRESHAM, Lock Box 827, Nlle-Orléans, Lou. 14 juillet—1m